



# COMITE REGIONAL DES PECHEES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS DE BRETAGNE

---Article L 912-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime---

## 2023-014 DELIBERATION « PECHE DU POULPE EN BRETAGNE » DU 05 JUIN 2023 MODIFIANT LA DELIBERATION 2022-014 « PECHE DU POULPE EN BRETAGNE DU 22 JUILLET 2022 »

### FIXANT LES CONDITIONS DE PECHE DU POULPE DANS LES EAUX TERRITORIALES SITUEES AU LARGE DE LA REGION BRETAGNE

Le Bureau du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne (ci-après dénommé « CRPMEM de Bretagne »),

- VU** le règlement 2019/1241 du parlement européen et du conseil du 20 juin 2019 relatif à la conservation des ressources halieutiques et à la protection des écosystèmes marins par des mesures techniques ;
- VU** le livre IX du code rural et de la pêche maritime, dans ses parties législatives et réglementaires, et notamment les articles L. 911-1, L. 912-3, L. 921-2-1, L. 941-1, L. 946-2, R. 921-20, R. 921-21 ;
- VU** la délibération n° 2022-014 « PÊCHE DU POULPE EN BRETAGNE » du 14 juillet 2022 du CRPMEM fixant les conditions de pêche du poulpe dans les eaux territoriales situées au large de la région Bretagne ;

Considérant le phénomène de prolifération exceptionnelle de poulpes observée dans les eaux territoriales au large de la région Bretagne

Considérant la nécessité d'encadrer les usages des engins et de maintenir une bonne cohabitation entre les métiers de la pêche maritime dans les eaux territoriales situées au large de la Bretagne,

Considérant les travaux en cours relatifs à la mise en place de licences pour la pêche du poulpe en Bretagne et la volonté d'encadrer la pêcherie dans l'attente de leur mise en place,

### ADOpte

#### Article 1 : modification de l'article 1

A l'alinéa 2 de l'article 1 de la délibération 2022-014 « PÊCHE DU POULPE EN BRETAGNE » du 22 juillet 2022, les mots « 31 décembre 2022 » sont supprimés et remplacés par « 31 octobre 2023 ».

#### Article 2 : Disposition diverse

La délibération 2022-022 du 30 décembre 2022 est abrogée.

Le Président du CRPMEM de Bretagne,  
Olivier LE NEZET

CRPMEM DE BRETAGNE  
1, square René Cassin  
35700 RENNES